

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUIN 2023

FB/TD/OR n° 2023/42

Objet de la délibération :  
Convention de mise à disposition individuelle d'un coordinateur sportif à temps non-complet

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Votants : 27

Date de la convocation :

06 juin 2023

Date de publication en ligne :

19 juin 2023

Auteur :

François BELHOMME  
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 12 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Emmanuel SAUTEUR, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Philippe POISSONNIER, Pouvoir à François BELHOMME
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Thomas AMELOT, Pouvoir à Patricia EVENO
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absentes :

- Sonia DOKOUROFF
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.512-6 à L.512-15 et L.512-28,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition de Monsieur Patrice CHAUVIN pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2024,

Vu l'accord écrit de Monsieur Patrice CHAUVIN pour être mis à disposition à la ville d'Épernon du 15 septembre au 14 avril de chaque année,

Considérant que la précédente convention arrive à échéance au 1<sup>er</sup> juillet 2023,

Considérant qu'il a lieu de la renouveler compte tenu des besoins de la ville d'Épernon afin d'assurer les missions de coordinateur sportif à temps non-complet,

Madame Armelle THERON-CAPLAIN, adjointe expose :

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France une convention de mise à disposition individuelle pour Monsieur Patrice CHAUVIN en qualité de coordinateur sportif pour la ville d'Épernon.



2023-99

Monsieur Patrice CHAUVIN réalisera cette mission du 15 septembre au 14 avril de chaque année selon les modalités précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition individuelle telle qu'elle est jointe en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention présentée par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France,
- ACTE que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif, chapitre 012.

Fait et délibéré à Épernon,

le 12 juin 2023



Secrétaire de séance  
Béatrice BONVIN



Le Maire,  
François BELHOMME